

Commission de gestion du Conseil Communal de Penthalaz
Législature 2006 – 2011

Rapport sur les comptes de l'exercice 2007

(préavis no. 33 – 2008)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Madame la Syndique, Messieurs les Municipaux,

La Commission de gestion, composée de Mesdames Corinne Borgeaud, Laurence Fischli, Delphine Probst, Sandrine Berthoud et de Messieurs Didier Chapuis, Olivier Frossard et Bernard Morel a examiné les comptes de l'exercice 2007.

Ses membres ont défini le 7 mars 2008 les thèmes et objets qu'ils souhaitaient traiter :

- le Giratoire de Cossonay-Gare
- le site de l'ex-bâtiment Salomon
- le local des pompiers actuel
- le domaine des sports et plus particulièrement les terrains et vestiaires du foot et le site de l'Agorespace.

Séance du 9 avril 2008 – à la Salle de la Municipalité

Tous les membres de la Commission sont présents. Nous sommes accueillis par la Municipalité incorpore ; M. Jean-Daniel Bonny, Boursier communal est présent. La Municipalité nous présente la projection du résultat de l'exercice 2007, environ frs. 1'600'000.00 d'excédents de revenus. Elle nous soumet un projet d'amortissements comptables (frs. 697'957.00) et de création de différents fonds de réserve pour frs. 900'000.00 environ. La Municipalité ne s'est pas encore prononcée de façon définitive sur cette projection ; la Commission a la primeur de ces informations qui seront arrêtées de façon précise lors de notre prochaine rencontre. Nous constatons toutefois que la situation est réjouissante, une année à nouveau exceptionnelle au niveau des droits de mutations et des recettes fiscales nous permettant un excédent de revenus de plus d'un million six cents mille francs. Il convient malgré tout de garder les pieds sur terre au vu des investissements énormes auxquels notre Commune devra consentir ces prochains mois et/ou ces prochaines années pour maintenir ou développer ses infrastructures.

./.

Séance du 16 avril 2008

Visite de l'Agorespace et des terrains de foot, de l'emplacement du futur giratoire de Cossonay-Gare et du local pompiers

Rapport sur les sports dans la commune

Tous les membres de la Commission sont présents, à l'exception de Laurence Fischli, excusée. La Municipalité est représentée par Mme Isabelle Hautier Charrotton, MM. Frédy Mast, Yvan Rochat et Yves Jauner (partiel). Dans le budget 2007, les dépenses liées aux sports ont été mises dans un chapitre particulier. La commission de gestion a souhaité s'y intéresser d'un peu plus près. Ces dépenses se divisent en deux secteurs. D'une part l'entretien des installations sportives, d'autre part le soutien que notre municipalité apporte à la pratique du sport dans notre commune.

Dans un premier temps, nous avons examiné les factures liées à l'entretien des installations sportives. Nous avons pu constater que les pièces pointées correspondaient exactement aux opérations effectuées. Et M. Jean-Daniel Bonny, notre boursier, nous a apporté les explications nécessaires pour une bonne compréhension de ces comptes. Dans un deuxième temps, nous avons visité les installations sportives, l'Agorespace d'abord, les terrains de football En Sauffaz ensuite. Concernant l'Agorespace, l'entretien se fait une fois par année selon le contrat avec la société qui a fait les installations. C'est avant tout lié à la sécurité. L'essentiel des travaux est effectué par nos services.

Pour ce qui est de l'entretien des terrains de football, il y a une différence de près de 11'000 francs entre le budget et les dépenses réelles. Ceci est dû avant tout à l'installation de l'éclairage supplémentaire temporaire – de fin septembre à fin avril – sur les terrains annexes. Lors de notre visite, nous avons constaté que la pose des protections métalliques sur les fenêtres des vestiaires, pour empêcher vandalisme et effractions, avait été faite. Dans le futur, l'éclairage du terrain de football principal va poser problème, car il n'est plus conforme pour des matches en nocturne, même de troisième ligue.

La Municipalité, et on ne peut que l'en féliciter, tient à encourager la pratique du sport. Elle le fait sous forme de subventions qu'elle accorde à différentes sociétés. C'est notamment le cas pour la section juniors du FC Venoge qui a reçu un montant de 2'000 francs. Une subvention exceptionnelle de frs. 10'000 a été versée au club de tennis. Elle est destinée à la remise en état du court et doit permettre au club de repartir sur de bonnes bases. La piscine a également bénéficié d'une subvention particulière de 15'000 francs, en plus des quelque 23'000 francs du budget. Nul n'ignore les difficultés financières de la piscine, mais c'est le souhait de tous, à commencer par la Municipalité, qu'elle continue à exister. La démarche municipale nous est donc apparue tout à fait normale. Autre subvention unique, celle de 8'600 francs accordée à l'Association des Amis du Mollendruz lors de la précédente législature, afin de contribuer à l'achat d'une traçeuse pour les pistes de ski de fond. Toutes les Communes du Pied du Jura ont fait un geste similaire et, comme ce sont les pistes les plus proches de notre commune et qu'un certain nombre de nos concitoyens les utilise, la Municipalité avait estimé opportun d'apporter son soutien.

./.

Bien que peu de travaux aient été effectués sur l'exercice écoulé, il tient à cœur de la commission de connaître le suivi du dossier du giratoire de Cossonay-Gare.

En effet le conseil communal a voté un crédit important de CHF 2'565'000.-- pour la réalisation de ce dernier et outre le contrôle des dépenses effectuées en 2007, ce qui nous paraît plus important est le suivi du développement de ce dossier. Nous rappelons que notre commune s'est engagée à la réalisation de ce giratoire dont la date butoir est avril 2010.

Après la mise à l'enquête il subsiste une opposition. La Municipalité est confiante et propose au point 3 de l'ordre du jour du conseil communal du 16 juin 2008 un préavis sur cet objet.

Dans l'optique du respect de notre engagement et dans le cadre financier fixé, nous demandons à la Municipalité de tenir au courant régulièrement le conseil communal sur tout événement qui pourrait survenir et contrarier les buts fixés.

Par ailleurs la Municipalité nous a confirmé que le prêt de 1 million sans intérêt pendant 15 ans octroyé par l'Etat reste en vigueur.

Lors de sa séance du 9 avril nous avons procédé au contrôle des comptes relatifs à cet objet (numéros 9141.01.26, 9143.01.03 et 9221.15).

Une visualisation sur site a été faite le 16 avril dernier.

Rapport sur le local actuel des pompiers

La Commission de gestion a eu le plaisir d'effectuer cette visite en présence de quelques membres de la municipalité en cette fin de journée.

Nous avons pu, avec la participation de notre commandant du feu, le major Thierry Burnat, visiter les vestiaires, bureaux, matériels et nombreux véhicules qui occupent cet espace réservé à nos valeureux sapeurs, espace qui, soit dit en passant, paraît trop petit pour ne pas dire étriqué pour un tel usage.

Après une présentation des divers véhicules que compte le DPS et qui se compose ainsi :

1 tonne pompe (2'500 litres), 1 échelle automobile 25 mètres, 1 fourgon matériel avec modules interchangeables, 1 véhicule de transport de personnes et matériel avec conteneur techniques et 1 véhicule tracteur de type jeep (tous ces véhicules étant la propriété de l'ECA), le major Burnat nous a expliqué le fonctionnement des appareils respiratoires avec, à la clé, une petite démonstration sur une tête de mannequin.

Pour information, le Détachement de premiers secours (DPS) est constitué de 47 personnes sur un effectif total de 130 personnes que compte le SDIS. Vraisemblablement, le futur obligera le SDIS à trouver des locaux mieux adaptés.

./.

Cette visite s'est terminée au réfectoire où nous attendait un sympathique apéritif.

La Commission de gestion remercie par ces quelques lignes notre commandant du feu pour sa disponibilité et sa patience face à nos questions.

Séance du 29 avril 2008 – à la Salle de la Municipalité

Tous les membres de la Commission sont présents, à l'exception de Bernard Morel en déplacement professionnel. La Municipalité incorpore nous présente le préavis municipal no. 33-2008 qui reflète la situation définitive de l'exercice 2007. Pas de surprise, puisque nous avons été mis au parfum le 9 avril dernier. Nous sommes bien évidemment contents, même très contents que les comptes de notre Commune bouclent avec un tel bénéfice, dû essentiellement à des rentrées exceptionnelles tant au niveau des impôts (impôts des frontaliers, impôts à la source, impôts sur les successions et donations) que des droits de mutation.

Il ressort de l'examen des comptes que les liquidités, qui s'élèvent à frs. 4'603'000.00 au 31 décembre 2007, sont en légère diminution par rapport à l'exercice précédent et que les fonds de réserve constitués (frs. 6'025'000.00) ne sont pas entièrement couverts par nos liquidités. Nous nous sommes interrogés sur le fait que les amortissements financiers (diminution de la dette) étaient effectués sur 14 ½ ans alors que les amortissements comptables sont faits sur 18 ½ ans. Notre boursier a apporté une réponse satisfaisante à cette question.

Avec cette embellie, la dette par habitant est en régression de frs. 1'005.00 par rapport à l'année dernière et l'on s'en réjouit.

Séance du 14 mai 2008 – à la Salle de la Municipalité

Tous les membres de la Commission sont présents. La Municipalité représentée par Mme Isabelle Hautier Charrotton, MM. Frédy Mast et Yves Jauner nous présente le préavis municipal no. 35-2008 qui traite la question des oppositions à la construction du giratoire sur la route cantonale 251a à Cossonay-Gare. La Municipalité nous présente les réponses qu'elle souhaite apporter aux opposants à ce giratoire, en l'occurrence à SI Jura Simplon SA (propriétaire de la Pizzeria du Jura Simplon), notamment au sujet des places de parc. En effet, lors de la précédente législature, la Municipalité avait pris l'engagement de mettre à disposition du restaurant des nouvelles places, situées à l'endroit où était dressé l'immeuble de l'ancien CR. Ce point fait l'objet d'un préavis séparé.

Conclusions

La Commission de gestion unanime tient à adresser ses sincères remerciements à la Municipalité incorpore, à M. Bonny boursier communal, ainsi qu'à tout le personnel de l'Administration et des services extérieurs pour la collaboration et l'excellent travail accompli durant l'exercice 2007.

./.

Page 5.

Au vu de ce qui précède, la Commission de gestion vous propose donc, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter les conclusions suivantes :

1. Adopter les comptes de la Bourse communale de l'exercice 2007 se soldant par un excédent de

revenus de frs. 1'617'084.81 avant les écritures finales ci-dessous ;

2. D'autoriser, selon détail figurant dans les comptes, des amortissements extraordinaires pour un total de frs. 698'057.60 ;
3. D'autoriser, selon détail figurant dans les comptes, des attributions pour un montant total de frs. 900'000.00 :
 - au fonds de réserve pour péréquation et facture sociale
 - au fonds de réserve pour perte s/débiteurs BC
 - au fonds de réserve pour capitalisation Valorsa SA
 - au fonds de réserve pour le renouvellement de l'informatique
 - au fonds de réserve pour le renouvellement des véhicules
 - au fonds communal d'économie d'énergie (FCEE)
 - au fonds de réserve pour les bâtiments communaux
 - au fonds de réserve pour la défense incendie (réseau et bâtiment)
 - au fonds de réserve pour l'entretien des cours d'eau
 - au fonds d'utilité publique
4. De virer le boni de l'exercice de frs. 19'027.21 au compte capital
5. De donner décharge à la Municipalité pour sa gestion 2007.

Ainsi fait à Penthaz le 4 juin 2008/SB

Le rapporteur (les rapporteurs)

Les membres